

Compte rendu de la séance du mardi 23 mars 2021

Secrétaire(s) de la séance: Patrick AGUILHON

Ordre du jour:

1. Vote du Compte de Gestion 2020 Budget Principal,
2. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Principal,
3. Affectation du résultat 2020 sur BP 2021,
4. Vote du Compte de Gestion 2020 Budget Eau et Assainissement,
5. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Eau et Assainissement,
6. Affectation du résultat 2020 sur BP 2021 Eau et Assainissement,
7. Vote du Compte de Gestion 2020 Budget Lotissement,
8. Vote du Compte Administratif 2020 Budget Lotissement,
9. Attribution du marché aménagement du hameau du Lac,
10. Subventions exceptionnelles d'investissement société de chasse Brenoux-Saint Bazile, et cie Hiver Nu,
11. Sauvegarde externalisée des données de la mairie,
12. Contrat prestataire pour le copieur de la mairie,

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion 2020 - Budget Principal - (2021 016)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier TAURISSON - Maire -

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Budget Principal (2021 017)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick BOULET - 1er Adjoint au Maire - délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Olivier TAURISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		85 628.29		42 150.84		127 779.13
Opérations exercice	20 071.46	148 758.60	189 238.99	239 999.62	209 310.45	388 758.22
Total	20 071.46	234 386.89	189 238.99	282 150.46	209 310.45	516 537.35
Résultat de clôture		214 315.43		92 911.47		307 226.90
Restes à réaliser	279 048.28	61 326.20			279 048.28	61 326.20
Total cumulé	279 048.28	275 641.63		92 911.47	279 048.28	368 553.10
Résultat définitif	3 406.65			92 911.47		89 504.82

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget Principal (2021 018)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 92 911.47

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	42 150.84
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	50 760.63
Résultat cumulé au 31/12/2020	92 911.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	92 911.47
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	3 406.65
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	40 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	49 504.82
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2020 - Budget Lotissement (2021 019)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier TAURISSON - Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Budget Lotissement (2021 020)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick BOULET - 1er Adjoint au Maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Olivier TAURISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	32 646.54				32 646.54	
Opérations exercice	86 484.98		86 484.98	86 484.98	172 969.96	86 484.98
Total	119 131.52		86 484.98	86 484.98	205 616.50	86 484.98
Résultat de clôture	119 131.52				119 131.52	
Restes à réaliser			163 515.02	282 646.54	163 515.02	282 646.54
Total cumulé	119 131.52		163 515.02	282 646.54	282 646.54	282 646.54
Résultat définitif	119 131.52			119 131.52		

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement 2020 - Budget Lotissement (2021 021)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 119 131.52

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	
Résultat cumulé au 31/12/2020	119 131.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	119 131.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	119 131.52
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte de gestion 2020 - Budget Eau et Assainissement (2021_022)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Olivier TAURISSON, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif 2020 - Budget Eau et Assainissement (2021_023)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Patrick BOULET - 1er Adjoint au Maire,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Olivier TAURISSON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 823.18		9 504.66		62 327.84
Opérations exercice	47 961.99	57 780.00	57 745.46	51 972.61	105 707.45	109 752.61
Total	47 961.99	110 603.18	57 745.46	61 477.27	105 707.45	172 080.45
Résultat de clôture		62 641.19		3 731.81		66 373.00
Restes à réaliser	70 511.19	10 057.00			70 511.19	10 057.00
Total cumulé	70 511.19	72 698.19		3 731.81	70 511.19	76 430.00
Résultat définitif		2 187.00		3 731.81		5 918.81

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement (2021_024)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 3 731.81

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	9 504.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-5 772.85
Résultat cumulé au 31/12/2020	3 731.81
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	3 731.81
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 3 731.81

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la société de chasse Brenoux - Saint Bauzile (2021 025)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande présentée par la société de chasse Brenoux - Saint Bauzile qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de la construction d'un local. Le coût du projet est estimé à 46 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE l'attribution d'une subvention à titre exceptionnelle d'investissement de 4 000 € à la société de chasse Brenoux - Saint Bauzile pour l'aménagement des locaux, travaux dont le coût est estimé à 46 600 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 au compte 20422.

Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la compagnie de théâtre l'Hiver Nu (2021 026)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande présentée par la compagnie de théâtre l'Hiver Nu qui sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'achat d'équipements scéniques. Le coût du projet est estimé à 42 287.54 € €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE l'attribution d'une subvention à titre exceptionnelle d'investissement de 1 500 € à la compagnie de théâtre l'Hiver Nu pour l'achat d'équipements scéniques dont le coût est estimé à 42 287.57 €.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2021 au compte 20421.

Validation du Marché de travaux aménagement du hameau du Lac (2021 029)

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'une procédure adaptée ouverte a été menée dans le cadre du groupement de commande publiques commune de Brenoux / SDEE - travaux d'aménagement du hameau du Lac. La procédure a été réalisée par Lozère Ingénierie qui a été mandaté pour la maîtrise d'œuvre. Une procédure de consultation a été lancée le 20/10/2020. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 20/10/2020 à la Lozère nouvelle, et a été dématérialisé sur la plateforme AWS, pour une remise des plis le 10/11/2020 à 12h00. Quatre entreprises ont répondu. Après l'analyse des offres, puis, dans le cadre des négociations lancées le 01/12/2020 la limite des offres a été fixée au 07/12/2020 à midi. Suite à un nouvel examen des offres les propositions ont été classées comme suit :

- Numéro 1 : l'entreprise SOLTRAF - 48000 BRENOUX,
- Numéro 2 : l'entreprise COLAS - 48000 MENDE,
- Numéro 3 : l'entreprise AB TRAVAUX - 48400 FLORAC TROIS RIVIERES
- Numéro 4 : l'entreprise SLE - 48000 MENDE

Au vu de ces analyses le marché a été attribué à l'entreprise SOLTRAF pour un montant de 79 352.60 € HT soit 95 223.12 € TTC et notifié à l'entreprise le 08/02/2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ;

VALIDE l'attribution du marché à l'entreprise SOLTRAF pour un montant de 79 352.60 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Externalisation des données sauvegardées de la commune (2021 027)

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Commune, à l'heure actuelle, dispose d'un système de sauvegarde interne au secrétariat. La sauvegarde est réalisée toutes les semaines sur un disque dur qui reste lui aussi en interne. Il en résulte qu'en cas de cambriolage, d'incendie ou de toute autre destruction, les données pourraient être dérobées et utilisées par un tiers, voir détruites. Cela représenterait un préjudice pour la Commune, pour les agents, mais aussi pour les élus et les administrés. Ainsi, il est proposé de sauvegarder en externe ses données, à laquelle la Commune pourra avoir accès via un accès sécurisé. M. le Maire présente la proposition d'une entreprise locale pour un contrat d'externalisation des données.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de souscrire un contrat d'externalisation sécurisée des données avec un volume maximum de 100GO avec la société BJMDATA - 48000 MENDE, pour un contrat de 1 an par tacite reconduction :

- la première année 234.00 € HT,
- la seconde et la troisième année 327.60 € HT.
- puis 468.00 € HT€ par an.
- l'achat d'un logiciel de sauvegarde pour 150 € HT.

AUTORISE le Maire à signer le contrat, - précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Contrat copieur RICOH (2021 028)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est envisagé l'installation d'un nouveau photocopieur à la mairie.

Il indique que la société MULTICOPIES - 48000 MENDE a fait une offre de prix pour la location d'un copieur RICOH MP C3003SP pour une durée de contrat de 63 mois. Elle s'engage par ailleurs à prendre en charge les frais de contrat de location en cours anticipé jusqu'à la date de fin du contrat actuel :

- 36 mois à 53.00 € HT soit 2 289.60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE de valider la proposition de la société MULTICOPIES pour la location d'un copieur de marque RICOH d'un modèle MP C3003SP pour une durée de contrat de location de 63 mois, pour un montant mensuel de 52.00 € HT. Le coût des copies est arrêté à 0.003 € HT pour le noir et blanc et 0.03 € HT pour la couleur.

D'EMETTRE un titre de recette correspondant au rachat du contrat de location actuel d'un montant de 2 289.60 € à la société MULTICOPIES.